MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
Libroria

## FORMULAIRE DE DEMANDE D'AMÉNAGEMENTS D'ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET DU BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

## Procédure simplifiée

## FORMULAIRE À RENSEIGNER EN CLASSE DE SECONDE ET AU PLUS TARD AVANT LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION À L'EXAMEN

Ce formulaire de demande d'aménagements des conditions de passation des épreuves du baccalauréat général et du baccalauréat technologique est à compléter par les représentants légaux du candidat ou le candidat s'il est majeur et par l'équipe pédagogique. En cas d'échec à l'examen, les aménagements accordés lors de la précédente session sont reconduits à l'identique. Pour une demande d'aménagements différents de ceux accordés au cours de la scolarité, une procédure complète doit être transmise.

	IDENTITÉ DU CANDIDAT	
NOM de		didat :
	~	Sexe : 🗆 F 🗆 M
•	esse :	
	esse électronique :	
	n et adresse du représentant légal (si différent) :	
	Tet datesse da representant legal (si dinerent) :	
	SSE:	
	ciser l'établissement scolaire où est inscrit le candidat :	
1 1001301	oser retablissement socialite od est insont le sandidat .	
٠١/١١٥ ٠	Tél :	
VIII.C	Tel Courrier	
	EXAMEN PRÉSENTÉ	
	Baccalauréat général	
Enseigne	eignement de spécialité en classe de première (écrire en toutes lettres, pas de sigle) :	
	<u>'</u>	
2. 3.	Spécialité     Spécialité	
0.	o. opodano	
	☐ Baccalauréat technologique	
	e : (cocher la case correspondante)	
	STMG STL	
	ST2S STD2A	
STH	STHR S2TMD	
STI	STI2D STI2D	
☐ ST	STL – Enseignement de spécialité choisi :	
	STMG et STI2D – Enseignement spécifique choisi :	
<b>□</b> S2	S2TMD – Parcours artistique choisi :	
	☐ Certification en langue : préciser : anglais, allemand ou espagnol	
	AMÉNAGEMENTS DE LA SCOLARITÉ DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE C	NUDEL'ANNÉE EN COURS
_	CDAPH rendu au cours du cycle 4	on de reducation nationale designe par la
	_	désigné par la CDAPH rendu au cours
_	du cycle 4	designe par la ODALTI Tendu au cours
П	☐ PAP (joindre la photocopie) avec un avis du médecin de l'éducation nationale	a désigné par la CDAPH rendu au cours
_	du cycle 4	designe par la ODALTI Telluu au Couls
	- 7.2011 (joindre la priotocopie de la flotification)	
N.B. : Se	: Seuls les aménagements conformes au règlement d'examen sont possi	bles

PRÉNOM:....

Amenagements sollicites par <u>les</u> <u>représentants légaux du candidat ou le</u> candidat majeur	pédagogique	l'autorité administrative
<u>ourididat majour</u>	TEMPS OU ESPACE	
1. Temps majoré (dans la limite d'un tiers		Valide la demande
temps)		
1.1 Épreuves écrites ☐ 1.1.1 - tiers temps ☐ 1.1.2 - temps inférieur au tiers temps (à préciser)	☐ 1.1.1 ☐ 1.1.2	☐ 1.1.1 – MH102 ☐ 1.1.2
<ul> <li>1.2 Épreuves orales</li> <li>☐ 1.2.1 – tiers temps</li> <li>☐ 1.2.2 – temps inférieur au tiers temps (à préciser)</li> </ul>	☐ 1.2.1 ☐ 1.2.2	☐ 1.2.1 – MH103 ☐ 1.2.2
<ul> <li>1.3 Préparation des épreuves orales</li> <li>1.3.1 - tiers temps</li> <li>1.3.2 - temps inférieur au tiers temps (à préciser)</li> </ul>	☐ 1.3.1 ☐ 1.3.2	☐ 1.3.1 – MH104 ☐ 1.3.2
<ul> <li>1.4 Épreuves pratiques</li> <li>☐ 1.4.1 – tiers temps</li> <li>☐ 1.4.2 – temps inférieur au tiers temps (à préciser)</li> </ul>	☐ 1.4.1 ☐ 1.4.2	☐ 1.4.1 – MH105 ☐ 1.4.2
<ul> <li>1.5 Préparation des épreuves pratiques</li> <li>1.5.1 – tiers temps</li> <li>1.5.2 – temps inférieur au tiers temps (à préciser)</li> </ul>	☐ 1.5.1 ☐ 1.5.2 Observations :	☐ 1.5.1 – MH129 ☐ 1.5.2 Refus à motiver :
2 Pauce		Valida la demanda
2. Pause Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve		Valide la demande
Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve  2.1 – temps compensatoire pour se lever, marcher, aller aux toilettes	2.1	□ 2.1 – MH118
Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve  2.1 – temps compensatoire pour se lever, marcher, aller aux toilettes  2.2 – temps compensatoire pour soins	2.2	□ 2.1 – MH118 □ 2.2 – MH119
Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve  2.1 – temps compensatoire pour se lever, marcher, aller aux toilettes		□ 2.1 – MH118
Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve  2.1 – temps compensatoire pour se lever, marcher, aller aux toilettes  2.2 – temps compensatoire pour soins  2.3 – possibilité de se lever ou pause sans	2.2	□ 2.1 – MH118 □ 2.2 – MH119
Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve  2.1 – temps compensatoire pour se lever, marcher, aller aux toilettes  2.2 – temps compensatoire pour soins  2.3 – possibilité de se lever ou pause sans temps compensatoire  2.4 – possibilité de sortir avant la fin de la première heure (pause, soin)  2.5 – possibilité de se lever ou pause avec	2.2 2.3	☐ 2.1 – MH118 ☐ 2.2 – MH119 ☐ 2.3 – MH120
Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve  2.1 – temps compensatoire pour se lever, marcher, aller aux toilettes  2.2 – temps compensatoire pour soins  2.3 – possibilité de se lever ou pause sans temps compensatoire  2.4 – possibilité de sortir avant la fin de la première heure (pause, soin)	□ 2.2 □ 2.3 □ 2.4	☐ 2.1 – MH118 ☐ 2.2 – MH119 ☐ 2.3 – MH120 ☐ 2.4 – MH121
Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve  2.1 – temps compensatoire pour se lever, marcher, aller aux toilettes  2.2 – temps compensatoire pour soins  2.3 – possibilité de se lever ou pause sans temps compensatoire  2.4 – possibilité de sortir avant la fin de la première heure (pause, soin)  2.5 – possibilité de se lever ou pause avec temps compensatoire dans la limite d'un	2.2 2.3 2.4 2.5	☐ 2.1 – MH118 ☐ 2.2 – MH119 ☐ 2.3 – MH120 ☐ 2.4 – MH121 ☐ 2.5 – MH126
Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve  2.1 – temps compensatoire pour se lever, marcher, aller aux toilettes  2.2 – temps compensatoire pour soins  2.3 – possibilité de se lever ou pause sans temps compensatoire  2.4 – possibilité de sortir avant la fin de la première heure (pause, soin)  2.5 – possibilité de se lever ou pause avec temps compensatoire dans la limite d'un	2.2 2.3 2.4 2.5	☐ 2.1 – MH118 ☐ 2.2 – MH119 ☐ 2.3 – MH120 ☐ 2.4 – MH121 ☐ 2.5 – MH126
Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve  2.1 – temps compensatoire pour se lever, marcher, aller aux toilettes  2.2 – temps compensatoire pour soins  2.3 – possibilité de se lever ou pause sans temps compensatoire  2.4 – possibilité de sortir avant la fin de la première heure (pause, soin)  2.5 – possibilité de se lever ou pause avec temps compensatoire dans la limite d'un	2.2 2.3 2.4 2.5	☐ 2.1 – MH118 ☐ 2.2 – MH119 ☐ 2.3 – MH120 ☐ 2.4 – MH121 ☐ 2.5 – MH126
Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve  2.1 – temps compensatoire pour se lever, marcher, aller aux toilettes  2.2 – temps compensatoire pour soins  2.3 – possibilité de se lever ou pause sans temps compensatoire  2.4 – possibilité de sortir avant la fin de la première heure (pause, soin)  2.5 – possibilité de se lever ou pause avec temps compensatoire dans la limite d'un tiers de temps  3. Locaux, installation de la salle (à préciser)  3.1 – accès facile aux sanitaires, possibilité	2.2 2.3 2.4 2.5	□ 2.1 – MH118 □ 2.2 – MH119 □ 2.3 – MH120 □ 2.4 – MH121 □ 2.5 – MH126  Refus à motiver :
Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve  2.1 – temps compensatoire pour se lever, marcher, aller aux toilettes  2.2 – temps compensatoire pour soins  2.3 – possibilité de se lever ou pause sans temps compensatoire  2.4 – possibilité de sortir avant la fin de la première heure (pause, soin)  2.5 – possibilité de se lever ou pause avec temps compensatoire dans la limite d'un tiers de temps  3. Locaux, installation de la salle (à préciser)  3.1 – accès facile aux sanitaires, possibilité de s'y rendre dès la 1ère heure  3.2 – proximité de l'infirmerie	□ 2.2 □ 2.3 □ 2.4 □ 2.5 Observations:	□ 2.1 – MH118 □ 2.2 – MH119 □ 2.3 – MH120 □ 2.4 – MH121 □ 2.5 – MH126  Refus à motiver :  Valide la demande □ 3.1 – MH201 □ 3.2 – MH202
Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve  2.1 – temps compensatoire pour se lever, marcher, aller aux toilettes  2.2 – temps compensatoire pour soins  2.3 – possibilité de se lever ou pause sans temps compensatoire  2.4 – possibilité de sortir avant la fin de la première heure (pause, soin)  2.5 – possibilité de se lever ou pause avec temps compensatoire dans la limite d'un tiers de temps  3. Locaux, installation de la salle (à préciser)  3.1 – accès facile aux sanitaires, possibilité de s'y rendre dès la 1ère heure	□ 2.2 □ 2.3 □ 2.4 □ 2.5 Observations:	□ 2.1 – MH118 □ 2.2 – MH119 □ 2.3 – MH120 □ 2.4 – MH121 □ 2.5 – MH126  Refus à motiver :
Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve  2.1 – temps compensatoire pour se lever, marcher, aller aux toilettes  2.2 – temps compensatoire pour soins  2.3 – possibilité de se lever ou pause sans temps compensatoire  2.4 – possibilité de sortir avant la fin de la première heure (pause, soin)  2.5 – possibilité de se lever ou pause avec temps compensatoire dans la limite d'un tiers de temps  3.1 – accès facile aux sanitaires, possibilité de s'y rendre dès la 1ère heure  3.2 – proximité de l'infirmerie  3.3 - accès des locaux (RDC ou accès	□ 2.2 □ 2.3 □ 2.4 □ 2.5 Observations:	□ 2.1 – MH118 □ 2.2 – MH119 □ 2.3 – MH120 □ 2.4 – MH121 □ 2.5 – MH126  Refus à motiver :  Valide la demande □ 3.1 – MH201 □ 3.2 – MH202
Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve  2.1 – temps compensatoire pour se lever, marcher, aller aux toilettes  2.2 – temps compensatoire pour soins  2.3 – possibilité de se lever ou pause sans temps compensatoire  2.4 – possibilité de sortir avant la fin de la première heure (pause, soin)  2.5 – possibilité de se lever ou pause avec temps compensatoire dans la limite d'un tiers de temps  3.1 – accès facile aux sanitaires, possibilité de s'y rendre dès la 1ère heure  3.2 – proximité de l'infirmerie  3.3 - accès des locaux (RDC ou accès ascenseur)  3.4 – accessibilité des locaux fauteuil roulant  3.5 – table pour fauteuil roulant	□ 2.2 □ 2.3 □ 2.4 □ 2.5 Observations: □ 3.1 □ 3.2 □ 3.3 □ 3.4 □ 3.5	□ 2.1 – MH118 □ 2.2 – MH119 □ 2.3 – MH120 □ 2.4 – MH121 □ 2.5 – MH126  Refus à motiver :
Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve  2.1 – temps compensatoire pour se lever, marcher, aller aux toilettes  2.2 – temps compensatoire pour soins  2.3 – possibilité de se lever ou pause sans temps compensatoire  2.4 – possibilité de sortir avant la fin de la première heure (pause, soin)  2.5 – possibilité de se lever ou pause avec temps compensatoire dans la limite d'un tiers de temps  3.1 – accès facile aux sanitaires, possibilité de s'y rendre dès la 1ère heure  3.2 – proximité de l'infirmerie  3.3 - accès des locaux (RDC ou accès ascenseur)  3.4 – accessibilité des locaux fauteuil roulant	□ 2.2 □ 2.3 □ 2.4 □ 2.5 Observations :	□ 2.1 – MH118 □ 2.2 – MH119 □ 2.3 – MH120 □ 2.4 – MH121 □ 2.5 – MH126  Refus à motiver :  Valide la demande □ 3.1 – MH201 □ 3.2 – MH202 □ 3.3 – MH204 ou MH205 □ 3.4 – MH206

Amenagements sollicites par <u>les</u> <u>représentants légaux du candidat ou le</u> candidat majeur	pédagogique	Reserve a la decision de l'autorité administrative
3.8 – poste de travail ou mobilier adapté A préciser :	□ 3.8	□ 3.8 – MH211
<ul> <li>□ 3.9 – salle à faible effectif</li> <li>□ 3.10 – seul dans une salle (situation exceptionnelle)</li> </ul>	□ 3.9 □ 3.10	☐ 3.9 – MH214 ☐ 3.10 – MH212
ехсериоппене)	Observations:	Refus à motiver :
АМ	ÉNAGEMENTS TECHNIQUES	
4. Aides techniques		Valide la demande
4.1 Utilisation d'un ordinateur ou d'une tablette (hors connexion)		
<ul> <li>4.1.1 – ordinateur ou tablette du candidat</li> <li>4.1.2 – ordinateur fourni par le centre d'examen</li> </ul>	☐ 4.1.1 ☐ 4.1.2	☐ 4.1.1 – MH413 ☐ 4.1.2 – MH414
4.1.3 – utilisation de logiciels spécifiques habituellement utilisés en classe et hors connexion internet (à préciser)	4.1.3	☐ 4.1.3 – MH405
Dans le cas d'utilisation de logiciels spécifiques sur l'ordinateur du centre, il appartient au candidat		
d'apporter les logiciels et d'en demander l'installation avant l'épreuve.  Certains logiciels peuvent ne pas être autorisés aux examens.		
<ul> <li>4.2 Matériel particulier apporté par le candidat, sauf ordinateur ou tablette (à préciser)</li> <li>4.2.1 - calculatrice simple non</li> </ul>	<b>4.2.1</b>	☐ 4.2.1 – MH402
programmable  4.2.2 – Matériel spécifique pour les candidats déficients visuels, à préciser :	<b>4.2.2</b>	☐ 4.2.2 – MH403
<ul><li>4.2.3 – système Haute Fréquence</li><li>4.2.4 - autres</li></ul>	☐ 4.2.3 ☐ 4.2.4	☐ 4.2.3 – MH403 ☐ 4.2.4 – MH403
	Observations:	Refus à motiver :
5. Mise en forme des sujets		Valide la demande
□ 5.1 – sujet en braille intégral □ 5.2 – sujet en braille abrégé □ 5.3 – sujet en caractères agrandis Arial 16 □ 5.4 – sujet en caractères agrandis Arial 20 □ 5.5 – sujet en caractères agrandis Arial 24 □ 5.6 – sujet en format numérique PDF □ 5.7 – sujet en A3 □ 5.8 – autres :	☐ 5.1 ☐ 5.2 ☐ 5.3 ☐ 5.4 ☐ 5.5 ☐ 5.6 ☐ 5.7 ☐ 5.8 Observations :	□ 5.1 − MH301 □ 5.2 − MH302 □ 5.3 − MH310 □ 5.4 − MH303 □ 5.5 − MH316 □ 5.6 − MH306 □ 5.7 − MH304 □ 5.8  Refus à motiver :
NOM :	PRÉNOM:	

Aménagements sollicités par <u>les</u> <u>représentants légaux du candidat ou le</u> candidat majeur		Appréciation de l'équipe pédagogique	Réservé à la décision de l'autorité administrative
6.	Communication		Valide la demande
0.	☐ 6.1 – port par le surveillant du système HF pour les épreuves écrites et/ou orales	<b>□</b> 6.1	☐ 6.1 – MH401
	6.2 – en cas de consignes orales, celles-ci devront être données à voix haute en articulant, le surveillant se plaçant face au candidat	<b>□</b> 6.2	☐ 6.2 – MH508
	☐ 6.3 – consignes orales données par écrit☐ 6.4 – autres (à préciser)	□ 6.3 □ 6.4	☐ 6.3 – MH601 ☐ 6.4
		Observations :	Refus à motiver :
		AIDES HUMAINES	
7.	Aides humaines	AIDEO HOMAINEO	Valide la demande
••	Audo Hamamoo		vando la domando
	☐ 7.1 – secrétaire lecteur, lecture du sujet à haute voix sans reformulation	7.1	☐ 7.1 – MH524
	☐ 7.2 – secrétaire scripteur	<b>□</b> 7.2	☐ 7.2 – MH513
	☐ 7.3 – assistant	□ _7.3	<b>□</b> _7.3
	7.3.1 – reformulation des consignes	7.3.1	☐ 7.3.1 – MH521
	7.3.2 – séquençage des consignes	7.3.2	☐ 7.3.2 – MH522
	complexes 7.3.3 – explicitation des sens second et	7.3.3	☐ 7.3.3 – MH523
	métaphorique  7.3.4 – lecture du sujet à haute voix avec reformulation	7.3.4	☐ 7.3.4 – MH507
	7.3.5 – autre (à préciser)	7.3.5	7.3.5
	7.4 – assistance d'un enseignant spécialisé trouble de la fonction auditive	7.4	☐ 7.4 – MH502
	7.5 – assistance d'un interprète en langue des signes françaises (LSF) pour les épreuves orales uniquement	<b>□</b> 7.5	☐ 7.5 – MH503
	7.6 – assistance d'un codeur en langue française parlée complétée (LfPC)	<b>1</b> 7.6	☐ 7.6 – MH504
	7.7 – lecture orale des consignes en articulant et en se plaçant face au candidat	<b>1</b> 7.7	☐ 7.7 – MH508
	☐ 7.8 – assistance d'un AESH	<b>□</b> 7.8	☐ 7.8 – MH514
	7.9 – aide à l'installation matérielle dans la salle	<b>1</b> 7.9	☐ 7.9 – MH505
	7.10 - assistant spécialisé trouble de la fonction visuelle, dont enseignant	7.10	☐ 7.10 – MH525
	spécialisé (CAPPEI TFV ou professeur CAEGADV)	Observations :	Refus à motiver :
	AD	APTATIONS ET DISPENSES	
8.	Adaptations d'épreuves conformes à la réglementation en vigueur		Valide la demande
8	1 – adaptations générales		
	8.1.1 – communication par écrit pour les épreuves orales et pratiques  Et neutralisation de la lecture à haute voix	8.1.1	□ 8.1.1 – MH602 et M668
	pour l'épreuve orale de français  8.1.2 – passages en priorité pour les épreuves orales	8.1.2	□ 8.1.2 - MH632
	8.1.3 - Non prise en compte de la qualité rédactionnelle dont l'orthographe	8.1.3	□ 8.1.3 – MH665
	NOM :	PRÉNOM :	

Aménagements sollicités par <u>les</u> représentants légaux du candidat ou le candidat majeur	Appréciation de l'équipe pédagogique	Réservé à la décision de l'autorité administrative
■ 8.1.4 – autres  Préciser le type d'adaptation à l'exception des adaptations de sujets :	8.1.4	8.1.4
8.2 – aménagements spécifiques	D 004	
8.2.1 – Epreuve de Français : réduction de nombre de textes	R.2.1 Préciser le nombre de textes :	Reciser le nombre de textes :
8.2.2 – Compétences expérimentales baccalauréat général : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, biologie-	□ 8.2.2	■ 8.2.2 – MH623
écologie  8.2.3 – Compétences expérimentales baccalauréat technologique	□ 8.2.3	■ 8.2.3 – MH651
STL: biochimie-biologie-biotechnologie  8.2.4 – Compétences expérimentales baccalauréat technologique STL: sciences physiques et chimiques en	8.2.4	■ 8.2.4 – MH652
laboratoire  8.2.5 – Partie pratique : numérique et sciences informatiques	□ 8.2.5	■ 8.2.5 – MH650
8.2.6 – partie orale de l'épreuve terminale de spécialité LLCER	8.2.6	8.2.6 – MH647 8.2.7 – MH648
8.2.7 – partie écrite de l'épreuve terminale de spécialité LLCER	□ 8.2.7	■ 8.2.8 – MH625
8.2.8 – Evaluation ponctuelle en Histoire- Géographie pour les candidats individuels (baccalauréat général) : remplacement du croquis et/ou de la production graphique	8.2.8	
par un texte  8.2.9 –Epreuve de physique-chimie de la santé (ST2S) ou de physique-chimie (STD2A) : remplacement des réponses sous forme schématique ou graphique par	□ 8.2.9	■ 8.2.9 – MH646
un texte  8.2.10 –Enseignement de spécialité	<b>a</b> 8.2.10	□ 8.2.10 – MH649
LLCER (suivi uniquement en 1ère)  8.2.11 – Transcription écrite pour le grand	<b>3</b> 8.2.11	■ 8.2.11 – MH661
oral  8.2.12 – adaptation de l'épreuve pratique de sciences de l'ingénieur	<b>3</b> 8.2.12	■ 8.2.12 – MH666
<ul> <li>8.2.13 - Partie pratique : ingénierie, innovation et développement durable</li> </ul>	<b>a</b> 8.2.13	■ 8.2.13 – MH669  Refus à motiver :
illiovation of developpement durable	Observations :	
Demandes à formuler par les candidats individuels (pour les évaluation ponctuelles) et par les candidats scolaires (pour les évaluations organisées dans la classe par les professeurs dans le cadre du contrôle continu)  Un candidat ne peut être entièrement dispensé des évaluations de langue vivante A		Valide la demande
Langue vivante :  9.1 - Compréhension écrite de langue vivante A 9.2 - Expression écrite de langue vivante A 9.3 - Compréhension orale de langue vivante A 9.4 - Expression orale de langue vivante A 9.5 - Enseignement technologique en langue vivante A ou B	9.1 9.2 9.3 9.4 9.5	<ul> <li>□ 9.1 – MH633</li> <li>□ 9.2 – MH634</li> <li>□ 9.3 – MH635</li> <li>□ 9.4 – MH636</li> <li>□ 9.5 – MH662</li> </ul>

Aménagements sollicités par <u>les</u> <u>représentants légaux du candidat ou le</u> candidat majeur	Appréciation de l'équipe pédagogique	Réservé à la décision de l'autorité administrative
<ul> <li>9.6 - Compréhension écrite de langue vivante B</li> <li>9.7 - Expression écrite de langue vivante B</li> <li>9.8 - Compréhension orale de langue vivante B</li> <li>9.9 - Expression orale de langue vivante B</li> <li>9.10 - Totalité de la langue vivante B</li> <li>9.11 - Partie orale de l'épreuve terminale de spécialité LLCER</li> </ul>	9.6 9.7 9.8 9.9 9.10 9.11	<ul> <li>□ 9.6 – MH637</li> <li>□ 9.7 – MH638</li> <li>□ 9.8 – MH639</li> <li>□ 9.9 – MH640</li> <li>□ 9.10 – MH645</li> <li>□ 9.11 – MH654</li> </ul>
<ul> <li>Autre :</li> <li></li></ul>	9.12	☐ 9.12 – MH612
9.13 – partie pratique de l'enseignement de spécialité numérique et sciences informatiques	9.13	☐ 9.13 – MH653
9.14 – dispense de l'épreuve pratique de	9.14	☐ 9.14 – MH667
sciences de l'ingénieur	Observations :	Refus à motiver :
ÉTALEMENT DZÉ	PREUVES OU CONSERVATION DE NO	TEO
10. Étalement du passage des épreuves :	PREUVES OU CONSERVATION DE NO	Valide la demande
□ 10.1 – <u>programme de première</u> □ 10.1.1 – sur l'année n □ Juin ( <i>lister les disciplines</i> )	□ 10.1 □ 10.1.1	□ 10.1 □ 10.1.1 – MH610
□ Septembre (lister les disciplines) □ 10.1.2 - sur l'année n et n+1 □ Juin année n (lister les disciplines)	<b>1</b> 0.1.2	☐ 10.1.2 – MH610
☐ Juin année n+1 (lister les disciplines)		
<ul> <li>□ 10.2 – programme de terminale</li> <li>□ 10.2.1 – sur l'année n</li> <li>□ Juin (lister les disciplines)</li> </ul>	□ 10.2 □ 10.2.1	□ 10.2 □ 10.2.1 – MH610
☐ Septembre (lister les disciplines)		
☐ 10.2.2 - sur l'année n et n+1 ☐ Juin année n (lister les disciplines) ☐ Juin année n+1 (lister les disciplines)	☐ 10.2.2	□ 10.2.2 – MH610
☐ 10.3 – <u>programme du cycle terminal</u> ☐ 10.3.1 – sur l'année n☐ NOM :	□ 10.3 □ 10.3.1 PRÉNOM:	☐ 10.3 ☐ 10.3.1 – MH610
1 <b>1</b> • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		

Aménagements sollicités par <u>les</u> représentants légaux du candidat ou le candidat majeur	Appréciation de l'équipe pédagogique	Réservé à la décision de l'autorité administrative
☐ Juin (lister les disciplines) ☐ Septembre (lister les disciplines) ☐ 10.3.2 - sur l'année n et n+1 ☐ Juin année n (lister les disciplines) ☐ Juin année n+1 (lister les disciplines)	☐ 10.3.2	□ 10.3.2 – MH610
□ 10.4 – <u>sur plusieurs sessions</u> Préciser pour chaque session l'intitulé exact des épreuves à passer :	Observations:	□ 10.4 – MH610  Refus à motiver :
UNIQUEMENT POUR LES CANDIDATS AYANT ÉCHOUÉ À L'EXAMEN  ☐ 11 – conservation des notes Épreuves déjà passées dont vous demandez la conservation des notes sur 5 ans (préciser les épreuves concernées et fournir les relevés de notes):		☐ 11 – MH609

NOM: ...... PRÉNOM: .....

RÉCAPITULA <sup>-</sup>	TIF DES AMÉNAGEMENTS SOLICITÉS PAR LE CANDIDAT
Je soussigné(e)	sollicite les aménagements
	bre d'aménagements cochés) :
J'atteste que cette demande d'amé	énagements d'examen est faite par mes soins et en pleine responsabilité.
Fait à :	Le
Signature du candidat	Nom Prénom :
	Signature des responsables légaux (candidat mineur)
Oh of diffehilion amount	
Chef d'établissement	
Date :	Cachet de l'établissement
Signature	
Autorité administrative Date :	Cachet
Signature	
	,

NOM: ...... PRÉNOM: .....